

Politique de sélection des intermédiaires en charge de l'exécution des ordres

Objectif et champ d'application

Conformément à la Directive relative aux Marchés d'Instruments Financiers (« la MIF »), HSBC Global Asset Management (France) a établi et met en œuvre une politique permettant d'obtenir le meilleur résultat possible (la « Meilleure Exécution ») lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'intermédiaires des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de ses clients.

Cette politique s'adresse à toutes les catégories de clients :

- Contreparties éligibles
- Clients professionnels
- Clients non professionnels

HSBC Global Asset Management (France) dispose d'une procédure de sélection interne sur certains instruments, et adhère à la politique de sélection de Sinopia Financial Services sur les autres instruments.

Cette politique s'adresse à tous types de clients :

- Contreparties éligibles
- Clients professionnels
- Clients non professionnels

Facteurs et critères en matière de meilleure exécution des ordres

HSBC Global Asset Management (France) doit agir au mieux des intérêts de ses clients ou OPCVM lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'intermédiaires des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de ceux-ci. HSBC Global Asset Management (France) doit par ailleurs prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible auprès de ces intermédiaires qui exécutent les ordres.

HSBC Global Asset Management (France) établit et met en œuvre une politique qui sélectionne, pour chaque classe d'instruments, les intermédiaires auprès desquels les ordres sont transmis pour exécution à travers une procédure de sélection interne et une organisation adaptée.

La politique de sélection, est établie en tenant compte des critères suivants :

- D'une part le lieu d'exécution sur lequel l'intermédiaire sélectionné exécute ses ordres:
 - les marchés réglementés
 - les systèmes multilatéraux de négociation
 - les internalisateurs systématiques
 - les teneurs de marché
 - les fournisseurs de liquidité
 - les entités qui s'acquittent de tâches similaires dans un pays non partie à l'accord sur l'espace économique européen.

HSBC Global Asset Management FCP (France)

*Société par actions simplifiée au capital de 7 529 913,45 euros – Société de gestion de portefeuille
SIREN 392 673 323 RCS Nanterre - 06000013*

Adresse postale : 75419 Paris cedex 08

Adresse d'accueil : Immeuble Ile-de-France - 4, place de la Pyramide - La Défense 9 – 92800

Tél. : 01 41 02 46 85

- d'autre part, les facteurs d'exécution suivants sans ordre de priorité:
 - le prix auquel l'ordre pourrait être exécuté
 - le coût réglé suite à l'exécution de l'ordre
 - la rapidité d'exécution et de règlement de l'ordre
 - la probabilité d'exécution et de règlement de l'ordre
 - la taille de l'ordre
 - la nature de l'ordre
 - toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

- enfin les types d'instruments financiers suivants :
 - Actions, trackers et assimilés
 - Produits taux
 - Dérivés listés
 - Dérivés OTC

Les intermédiaires ainsi sélectionnés doivent disposer de mécanismes d'exécution des ordres qui permettent à HSBC Global Asset Management (France) de se conformer à ses obligations de meilleur résultat possible lorsqu'elle transmet des ordres à cet intermédiaire pour exécution.

Lorsqu'HSBC Global Asset Management (France) transmet pour exécution auprès d'intermédiaires des ordres pour le compte d'un client non professionnel, le critère prédominant sur les critères cités précédemment est le coût total (prix de l'instrument financier et du coût d'exécution de l'ordre relatif à cet instrument).

Avertissement concernant les instructions spécifiques

Chaque fois que le client donnera une instruction spécifique à HSBC Global Asset Management (France), celle-ci transmettra l'ordre de son client en suivant l'instruction mais ne pourra pas garantir dès lors l'application de sa politique de sélection (prix de l'instrument financier et du coût d'exécution de l'ordre relatif à cet instrument).

Contrôle

HSBC Global Asset Management (France) contrôle régulièrement l'efficacité de sa politique de sélection et, en particulier, la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés dans le cadre de cette politique. HSBC Global Asset Management (France) se réserve le droit de modifier cette politique de sélection en cas de besoin.

Mise à jour et surveillance de la politique

HSBC Global Asset Management (France) procède au moins à un examen annuel de sa politique de sélection. Cet examen est également réalisé chaque fois qu'intervient un changement significatif qui a une incidence sur sa capacité à continuer à obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients ou l'OPCVM qu'elle gère.

La politique de sélection des intermédiaires en charge de l'exécution des ordres est consultable sur le site Internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr.

HSBC Global Asset Management FCP (France)

*Société par actions simplifiée au capital de 7 529 913,45 euros – Société de gestion de portefeuille
SIREN 392 673 323 RCS Nanterre - 06000013*

Adresse postale : 75419 Paris cedex 08

Adresse d'accueil : Immeuble Ile-de-France - 4, place de la Pyramide - La Défense 9 – 92800

Tél. : 01 41 02 46 85